



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

04-06-2018

**15^e SÉANCE
CONSEIL 2017-2021**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 4 juin 2018 à 16 h à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents :

- M. Luc Beauséjour, conseiller
- Mme Claudia Bertinotti, conseillère
- Mme Danielle Landreville, conseillère
- M. Richard Leduc, conseiller
- M. Yves Liard, conseiller
- M. Patrick Lasalle, conseiller
- M. Patrick Bonin, conseiller
- M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Alain Beaudry

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Alain Beaudry, maire. Est également présente Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire. M. François Pépin, directeur général, est absent.

2 **18-325 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

3. Soumission numéro AP18-072 – Coupe de gazon 2018, ZONE B – Adjudication de contrat
4. Période de questions
5. Date et heure de la prochaine assemblée
6. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

04-06-2018

3

**18-326 – SOUMISSION NUMÉRO AP18-072 – COUPE DE GAZON
2018, ZONE B – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la coupe de gazon 2018 de la zone B;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 24 mai 2018, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES PAR COUPE ZONE B	CONFORME	
			OUI	NON
1	Max-Émile Boucher tonte de pelouse	2 475,00 \$	X	
2	Les Entreprises Daniel et fils inc.	3 947,72 \$	X	
3	Les Entreprises Roy	Ils ont soumis un prix que pour la zone A		

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation de la directrice du service du Greffe et des affaires juridiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP18-072, le contrat pour la coupe de gazon 2018 de la zone B, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Max-Émile Boucher tonte de pelouse** », au montant de **2 475,00 \$**, avant taxes par coupe.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

5

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 11 juin 2018, à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

04-06-2018

6

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 16 h 01.

ALAIN BEAUDRY,
Maire

MYLÈNE MAYER,
Greffière